

PROJET DE PARC ÉOLIEN MASSIF DU SUD

Liste des requêtes de l'audience publique

Cotes	Requêtes
CR3.1	Saint-Laurent Énergies inc.
CR3.2	Monsieur Mario Labrie
CR3.3	Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin
CR3.4	Club des ornithologues de Québec inc.
CR3.5	Bird Protection Quebec
CR3.6	Regroupement Québec Oiseaux
CR3.7	Madame Line L. Coulombe
CR3.8	Monsieur Yvon Coulombe
CR3.9	Monsieur Stéphane Gingras
CR3.10	Pourvoirie Safari inc.
CR3.11	Ranch Massif du Sud
CR3.12	Flora Québécoise
CR3.13	Madame Andrée Poulin Monsieur Stéphane St-Laurent
CR3.14	Madame Mireille Bonin
CR3.15	Société pour la nature et les parcs du Canada – Section Québec (SNAP)
CR3.16	Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
CR3.17	Monsieur Robin Gingras
CR3.18	Monsieur Christian Laflamme Madame Stéphanie Collin Madame Marianne Laflamme

Cotes	Requêtes
CR3.19	Madame Francine Allard
CR3.20	Monsieur Germain Chabot
CR3.21	Madame Suzie Audet Monsieur Gilles Trottier
CR3.22	Monsieur Réal Saint-Laurent
CR3.23	Madame Micheline Paré
CR3.24	Monsieur Jean Hébert Madame Johanne Hébert
CR3.25	Monsieur Jean-Pierre Chabot
CR3.26	Madame Marie Saint-Laurent
CR3.27	Monsieur Pierre Chabot
CR3.28	Monsieur Gilles Pelletier
CR3.29	Monsieur Marcel Chabot
CR3.30	Madame Johanne Labbé Monsieur Gilles Neault
CR3.31	Monsieur Patrice Perreault
CR3.32	Réseau Montagnes
CR3.33	NATURE QUÉBEC
CR3.34	La Communauté Autochtone Métis de Québec Orakuan inc.
CR3.35	Monsieur Steeve Lapointe
CR3.36	Monsieur Georges Octave Roy
CR3.37	Monsieur Richard Larose



Cabinet du ministre

30 SEP, 2010

MDDEP

PAR COURRIEL ET MESSAGER

Montréal, 30 septembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Requête d'audiences publiques pour le projet de parc éolien du Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

La présente a pour but de requérir une audience publique du BAPE concernant le projet de parc éolien du Massif du Sud. Saint-Laurent Énergies (SLE) a développé ce projet en portant une attention particulière à la consultation auprès de la population, des parties prenantes présentes sur le territoire et des ministères et organismes qui participent à la gestion du territoire. Au terme des activités de consultation tenues dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact, SLE a pu constater l'importance de revoir la configuration du projet afin de proposer des emplacements alternatifs pour certaines éoliennes. Ces emplacements alternatifs ont été présentés dans le volume 6 de l'étude d'impact. SLE considère qu'une audience publique donnerait l'occasion à la population et aux parties prenantes de valider la meilleure solution entre les emplacements originaux et les emplacements alternatifs. Par conséquent, SLE croit qu'une audience publique pourrait permettre de finaliser et de bonifier le processus de planification du projet de parc éolien du Massif du Sud.

Par ailleurs, SLE a pu constater que la population, les municipalités et les organismes du milieu souhaitent que ce projet fasse l'objet d'audiences publiques sur l'environnement. Au cours des activités de consultation tenues par SLE, plusieurs intervenants ont manifesté le désir de pouvoir s'exprimer sur ce projet dans le cadre du BAPE et ce, le plus rapidement possible. Par conséquent, SLE souhaiterait que le mandat d'enquête et d'audience publique débutent dès la 31^e journée du mandat d'information du BAPE, soit le 1^{er} novembre 2010 comme le permet la Loi sur la Qualité de l'Environnement ou, à tout le moins, assez tôt pour que les deux parties de l'audience publique aient lieu avant la période des fêtes. SLE est d'avis que, de cette manière, le mandat d'audience publique bénéficierait des meilleures conditions pour que cette démarche soit la plus fructueuse.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane Boyer
Directeur général

c. c. : Mme Marie-Claude Thériège, chef du service des projets en milieu terrestre,
Direction des évaluations environnementales, MDDEP

Lac-Étchemin le 5 novembre 2010

Cabinet du Ministre,

Ministère du développement durable.

Cabinet du ministre

8 - NOV. 2010

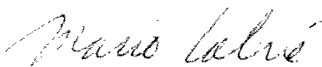
MDDEP

Demande d'audiences publiques

C'est à titre de citoyen de Lac-Étchemin, paroisse voisine du Parc régional du massif du sud, d'amant de la nature et d'usager du parc (je possède ma carte saisonnière et fréquente le parc en toutes saisons), et d'ornithologue amateur (j'ai travaillé dans le Parc comme bénévole pour le Service Canadien de la Faune depuis la découverte de la Grive de Bicknell soit en 2005), entre autres que je fait cette demande.

Considérant que le méga projet éolien comptant 75 éoliennes (beaucoup trop gros) aura des conséquences majeures voir catastrophiques sur les habitats les plus fragiles de ce Parc soit les zones de plus de 700 mètres d'altitude. Et considérant l'impact majeur qu'aura un tel projet sur la rétention hydrique de ces sommets (indice de la présence de la Grive de Bicknell) et de l'impact sur la qualité de l'eau des rivières qui y prennent leur origine, tout particulièrement la Rivière Etchemin et la Daaquam.

Je demande qu'il y ait Audiences publiques afin que puissent s'exprimer les gens qui ont à cœur la valeur unique de ce Parc et qui tiennent à la préservation de son intégrité afin de sauvegarder sa biodiversité et d'en faire profiter les générations qui nous succéderont.



Mario Labrie

GROUPE DES ORNITHOLOGUES DE BEAUCE ETCHEMIN



Cabinet du ministre
10 NOV. 2010
MDDEP

Saint-Georges de Beauce, le 5 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : BAPE, dossier Massif-du-Sud, demande d'audience publique

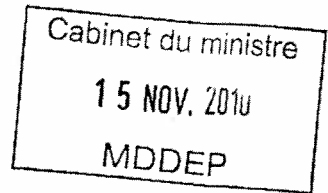
Monsieur le Ministre,

C'est à titre de présidente du club d'ornithologie que j'effectue la présente demande d'audiences publiques auprès du BAPE pour le projet d'éoliennes au Massif du Sud.

- Considérant que le méga projet éolien comptant 75 éoliennes aura des conséquences majeures voire catastrophiques sur l'habitat (altitude de 700 mètres et plus) d'une espèce d'oiseau qui est classée vulnérable au niveau provincial, la Grive de Bicknell;
- Considérant que ce méga projet risque d'affecter plusieurs autres espèces d'oiseaux tels le Tétrás d'Amérique, la Paruline rayée et le Bruant fauve, espèces pour lesquelles le Massif représente probablement le site de nidification le plus important de la région Beauce-Etchemins;
- Considérant qu'il n'existe aucun parc national, ni provincial entre le Parc Frontenac et celui du Bic-et que le seul parc régional important dans cette immense région est justement celui du Massif du Sud, lieu de prédilection pour les ornithologues de la région et de l'extérieur;

Je demande que se tiennent des Audiences publiques afin d'éviter de prendre une décision qui causera des dommages irréparables à un joyau unique dans la grande région de Beauce-Etchemins sans que tous ceux qui le désirent puissent exprimer leur opposition à ce projet.

GOBE (Groupe des Ornithologues de Beauce-Etchemin)
Francine Lavoie, présidente



Québec, le 9 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de parc éolien du Massif du Sud, demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Le Club des ornithologues de Québec inc. (COQ) dépose par la présente une demande qu'une audience publique soit tenue par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) afin qu'y soient davantage débattues les questions relatives à la protection du patrimoine naturel du parc du Massif du Sud, notamment l'habitat de la Grive de Bicknell, et que les voix se consacrant à leur protection puissent se faire entendre dans le cadre des travaux du BAPE sur le projet proposé de parc éolien au Massif du Sud.

Les objectifs du COQ se résument par ces points :

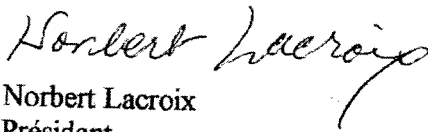
- a) Faire connaître les oiseaux dans un contexte de détente et de loisir, et sensibiliser le public à la présence des oiseaux qui nous entourent;
- b) Partager nos connaissances et nos expériences;
- c) Veiller à la protection de l'avifaune, de ses habitats et des sites d'observations;
- d) Participer à l'amélioration des connaissances par des activités scientifiques.

Par conséquent, le COQ a plusieurs motifs pour faire la présente demande :

- a) La Grive de Bicknell est une espèce d'oiseau déclaré vulnérable au Québec, elle niche dans divers secteurs du Massif du Sud, elle représente une espèce phare pour ce parc et constitue un élément marquant de sa biodiversité.
- b) En plus du statut particulier de la Grive de Bicknell, les secteurs de son habitat sont fragiles, sensibles et uniques à divers égards.

- c) L'implantation de nombreuses éoliennes, plus le déboisement et la construction de chemins d'accès dans ces secteurs constituent une menace sérieuse pour ces habitats et cette espèce d'oiseau.
- d) Les territoires du COQ et du GOBE (Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin) se partagent le Massif du Sud et y organisent des excursions pour la découverte des oiseaux, dont la Grive de Bicknell, mais aussi pour sensibiliser les participants à la nécessité de sauvegarder des sites aussi précieux pour la biodiversité.
- e) Le COQ n'est pas contre la production d'énergie éolienne, mais il tient à faire valoir que ce ne doit pas être installé là où des joyaux du patrimoine naturel seraient fortement dénaturés, alors que ces joyaux doivent plutôt être protégés et intégrés dans une perspective de développement durable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Norbert Lacroix

Président

Club des ornithologues de Québec inc.

2000, boul. Montmorency

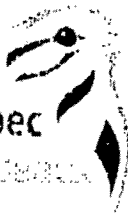
Québec (Québec) G1P 1C3

coq@coq.qc.ca

norbert.lacroix@mat.ulaval.ca

Bird Protection Quebec

Parc régional Massif du Sud du Québec



Cabinet du ministre
15 NOV. 2010
MDDEP

276
Projet de parc éolien Massif du Sud

CR3.5

6211-24-023

Monsieur Pierre Arcand
The Minister's Departmental Staff,
Ministry of Sustainable Development, the Environment and Parks
Édifice Marie-Cuyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Telephone: (418) 521-3911
Fax : (418) 643-4143

November 12, 2010

Dear Mr. Arcand,

Bird Protection Quebec (BPQ) would like to request a Public Hearing RE: the installation of 75 wind turbines in Parc Régional Massif du Sud proposed by Saint-Laurent Energies Inc.

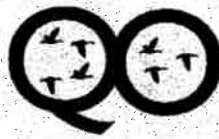
Founded in 1917, BPQ is Quebec's oldest and largest bird conservation organization. Our mandate is to promote the education, conservation and observation of birds and their habitats. We are a registered charity that owns and manages a number of protected bird sanctuaries in several areas of Quebec and that provides funding for bird monitoring and other research projects.

We are requesting this hearing primarily because Massif du Sud supports significant populations of a variety of boreal bird species, including Spruce Grouse, Yellow-bellied Flycatcher, Pine Grosbeak, Fox Sparrow, Canada Warbler, and of particular interest the Bicknell's Thrush, a species now considered vulnerable. The proposed development would result in loss of a habitat which is already scarce. Furthermore, the required access roads would increase the exposure of the remaining forest and thereby the predation of nesting birds.

On the contrary, the initiative, proposed by RésEAU des montagnes and Nature Québec, to create a protected area within Parc Régional Massif du Sud would not only serve to preserve an important wilderness habitat but also ensure the protection and survival of a number of species at risk as well as increase the park's use as a destination for birdwatching and other responsible and economically important recreational activities.

Sincerely,

Richard Gregson
First Vice-President, Bird Protection Quebec



REGROUPEMENT
QuébecOiseaux

Cabinet du ministre

16 NOV 2010

MDDEP

276

CR3.6

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Montréal, le 12 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique – Projet éolien Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Regroupement QuébecOiseaux dépose une demande d'audience publique concernant le *Projet éolien Massif du Sud*. Le Regroupement QuébecOiseaux est un organisme travaillant, entre autres, à la conservation des oiseaux au Québec et fait partie du Groupe international de conservation de la Grive de Bicknell (www.bicknellsthrush.org).

Le Massif du Sud est l'une des trois aires de nidification les plus importantes de la Grive de Bicknell, une espèce considérée menacée selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, et vulnérable au Québec. La menace la plus importante pour cette espèce est sans contredit la perte ou la modification de son habitat. Nous croyons qu'un projet d'implantation d'éoliennes sur les sommets du Massif du Sud entraînerait des impacts importants sur la population de cette espèce.

Le Regroupement QuébecOiseaux n'est pas contre le développement de l'énergie éolienne, mais croit fermement que celui-ci devrait être fait dans un souci d'harmonisation des usages et de développement durable. De plus, le *Cadre d'analyse pour l'implantation d'éoliennes sur des terres publiques*, rédigé par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), stipule que les projets de développement éolien en terres publiques devront exclure l'implantation d'éoliennes des territoires comprenant des terres incompatibles. Celles-ci sont « *celles où l'implantation d'une éolienne est soit interdite en vertu d'une disposition légale, soit impossible en raison d'une incompatibilité des usages.* » Il s'agit, entre autres, des territoires comprenant des espèces fauniques ou floristiques menacées et leur habitat.

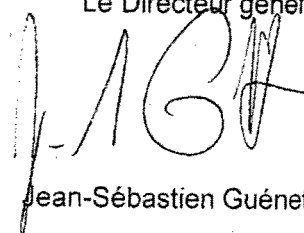
De plus, conformément à la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* et au *Règlement sur les espèces menacées et vulnérables et leurs habitats*, la Grive de Bicknell est une espèce désignée vulnérable pour laquelle le MRNF a la mission d'assurer la pérennité par la protection de son habitat.

Finalement, le promoteur, Saint-Laurent Énergies, mentionne clairement dans son étude d'impact que le déboisement risque de fragmenter et diminuer l'habitat de la Grive de Bicknell au Massif du Sud, et qu'au moins 34 hectares de son habitat seront détruits. Malgré ces affirmations, le promoteur mentionne plus loin que l'impact sur cette espèce vulnérable sera faible. Nous croyons au contraire que de tels travaux auront un impact non négligeable sur cette espèce et son habitat.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, nous demandons la tenue d'une audience publique dans le cadre de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JSG', is written over the typed name of the director general.

Jean-Sébastien Guénette

Cabinet du ministre

12 NOV. 2010

MDDEP

Demande d'audience publique pour le projet éolien Massif du Sud

Je demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer en profondeur le projet en titre.

Je suis résidente d'une des 4 municipalités touchées par ce projet et je suis très inquiète des impacts environnementaux que ce projet industriel fera dans le Massif du Sud.

Depuis plus de 30 ans, ma famille et moi parcourons les Parc Nationaux provinciaux et fédéraux donc nous sommes à même de constater les efforts que font nos gouvernements pour conserver, protéger et faire découvrir nos plus beaux coins de pays. Nous avons la chance d'avoir près de chez nous le Massif du Sud que nous utilisons pour toutes sortes d'activités récréatives tel que la marche, vélo, raquette, ski, camping, observation d'oiseau, photo etc. Nous avons un joyau de la nature dont plus d'un million de citoyens peuvent découvrir et utiliser tout au long de l'année et là nous risquons de le faire détruire par un méga projet éolien.

Loin d'être contre l'énergie éolienne, je suis une environmentaliste depuis plus de 35 ans mais je considère que ce projet aura des impacts majeurs et irréversibles sur la faune et la flore du Massif du Sud. C'est un site si exceptionnel qu'il mériterait une protection contre tout développement industriel qui pourrait détruire cette nature si fragile.

Le Québec à besoin d'augmenter les réserves de biodiversité et les aires protégées et notre région n'a aucunement atteint les objectifs que vous vous êtes fixés. Il vous faut évaluer tous les impacts environnementaux que ce projet aura sur le réseau hydrique, faunique et sur la flore. C'est un endroit privilégié pour le récréo-touristique et un parc industriel de 75 éoliennes fera mourir le tourisme dans la région.

Les audiences publiques permettront aux gens de s'informer, de s'exprimer et de vous démontrer leurs craintes face à ce projet.

La sauvegarde de ce site exceptionnel est à mon avis essentielle pour que les générations futures aient eux aussi la chance d'en bénéficier.



Line L. Coulombe

Cabinet du ministre

17 NOV. 2010

MDDEP

Le 13 novembre 2010

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Projet éolien Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Je demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer le projet en titre.

Je suis résident de Saint-Magloire, l'une des 4 municipalités touchées par ce projet et j'ai beaucoup de questionnement et de raisons de penser que ce projet industriel éolien aura des impacts majeurs dans le Massif du Sud.

L'altération d'un paysage exceptionnel sera le premier impact visible que nous les résidents de Bellechasse-Etchemin auront à subir. Les impacts cumulatifs suite aux travaux de déboisement, à la construction de chemins d'accès pour l'implantation des 75 éoliennes dans nos montagnes auront des répercussions sur une biodiversité exceptionnel qui se retrouve au Massif du Sud.

J'aimerais que votre organisme fasse lui même les enquêtes sur les impacts suivant;

- Ruissellement des cours d'eau qu'occasionnera le déboisement d'autant de superficie de terrain et les chemins et traverses sur les 3 plus grandes rivières de notre région
- Dévaluation des propriétés près d'un parc éolien
- Impacts à prévoir sur les activités de chasse, le récréotourisme
- Étude sur les vieux peuplements que le Massif offre
- Perte d'habitats pour une faune et flore fragile
- Impacts sur la santé de vivre près d'un parc éolien.

Ce ne sont que les principaux questionnements que j'ai au sujet de ce projet et je considère qu'il doit être étudié et avoir vos données d'études d'impact et non celles du promoteur car ayant été à la première séance d'information du Bape, j'ai pu constater des irrégularités ou des omissions provenant du promoteur sur sa façon de faire l'étude et surtout sur les résultats.

Le Gouvernement a le devoir de tout mettre en oeuvre pour la protection de ce site exceptionnel et d'y faire ses propres études en se référant aux pays qui ont une plus grande expérience que nous dans le développement éolien.

Nous sommes rendu, citoyens et gouvernement, à faire des choix environnementaux le plus juste possible et où la planète a besoin d' être protégée lorsque nous pouvons le faire. Ce n'est plus un choix de société mais un devoir planétaire.

Les audiences publiques permettront de faire la lumière sur ce projet et de permettre aux gens de s'informer, de s'exprimer et de vous démonter leurs craintes.

A handwritten signature in black ink, reading "Yvon Coulombe". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'Y'.

Yvon Coulombe

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Cabinet du ministre

15 NOV. 2010

MDDEP

Demande d'audiences publiques

Bonjour, la présente est pour demander que le BAPE tiennes des audiences publiques dans le dossier du projet éolien au Massif du Sud.

Je suis un citoyen de Lévis et je trouve que l'installation de 75 éoliennes de 125 mètres de haut, ainsi que 65km de routes en plein parc naturel est une aberration et une insulte aux gens de Chaudières-Appalaches ! Les gens de ma ville sont probablement les plus grands utilisateurs du Massif du Sud. Ce sont aussi probablement les moins bien informés de ce qui se trame dans notre parc. En effet des centaines sinon des milliers de Lévisiens sont des utilisateurs du parc et la plupart à qui je parle du projet éolien n'en savent que très peu, sinon rien du tout ! Ce parc est du domaine public et appartient donc à tous les Québécois et pour le bénéfice de tout les Québécois.

De façon incompréhensible des gens ont cru que le Massif du Sud était à prendre ; alors que c'est le site récréotouristique numéro un dans notre région : 120 000 jours d'activité par année ! C'est aussi un des plus beaux parcs de la grande région de Québec sinon du Québec ! Nous y pratiquons la randonnée pédestre, le vélo de montagne, l'équitation, le ski de fond, le ski alpin, la raquette, la motoneige et le quad ! Il y a de tout pour tous ! C'est notre petit coin de paradis, où la nature sauvage règne en maître ; où l'on croise l'orignal, le chevreuil, l'ours, quantité innombrable d'oiseaux, poissons, et batraciens !!!

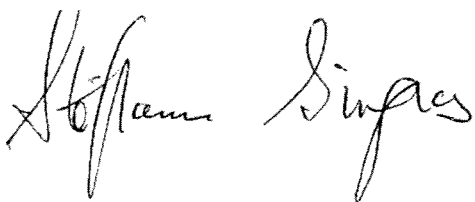
Pour nous, gens de la rive sud de Québec, le site du Massif du Sud, avec son parc naturel et son centre de ski, sont l'équivalent du Mont Ste-Anne et du Parc de la Jaques-Cartier pour les gens de Québec, et tout ça ici, en un seul et même endroit ! Parlez seulement de mettre des éoliennes sur les sommets entourant la vallée de la Jaques-Cartier et vous verrez la réaction des gens !

Alors il n'y a qu'une solution, c'est que le parc régional actuel, cède sa place à une aire protégée reconnue officiellement, lui accordant ainsi le statut que mérite cet endroit unique et exceptionnel pour toute la population de Chaudières-Appalaches.

S.V.P. je vous demande donc de tenir des audiences publiques sur ce projet.

Merci de votre attention,

Stéphane Gingras



Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
 Édifice Marie-Guyart
 675 boul. René Lévesque est, 30^e étage
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

Fax : 418 643 4143

Sujet : demande d'audience publique
 Titre du Projet : Parc éolien du Massif du Sud



À l'attention du Ministre du Développement Durable

Motifs de la demande :

La cie Pourvoirie Safari dont les activités sont basées dans le Parc Massif du Sud depuis plusieurs années ne pourra opérer pendant les 2 années de construction et sera lourdement affecté les années subséquentes par ce projet industriel de 75 éoliennes.

Nous desservons tout le territoire naturel où le projet veut s'implanter, nos camps seront entourés d'éoliennes et de chemins industriels. Nos activités de chasse et de pêche sont non compatibles, nos activités d'observation de la faune sont anéanties.

Les deux années de construction des 75 éoliennes signent notre arrêt de mort. Nous ne survivrons pas.

Nous sommes disposés à une médiation. *Nous désirons être entendus en audience publique et remettre un document écrit.*

Guy Garant 15/11/2010
 Guy Garant

Pourvoirie Safari inc.
 176 rue St-Georges
 St Lazare

GOR 310

Tél. 418 883-2224 fax : 418 883-2225

Original par la poste

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675 boul. René Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre

15 NOV. 2010

MDDEP

Fax : 418 643 4143

Sujet : demande d'audience publique
Titre du Projet : Parc éolien du Massif du Sud
Par St-Laurent Énergies inc.

À l'attention du Ministre du Développement Durable

Motifs de la demande :

Le Ranch Massif du Sud situé dans le Parc Massif du Sud œuvre depuis 20 ans dans ce Parc régional récréotouristique. Ce projet industriel de 75 éoliennes inflige un impact majeur à notre entreprise et ce à densité élevée car ce Parc éolien :

1. touche tout le territoire naturel que nous exploitons
2. touche toutes les activités écotouristiques
3. touche la beauté des paysages sur lequel est fondé notre promotion
4. touche tout le réseau de sentiers et ce,
5. pour une durée de plus de 20 ans en plus des 2 années de construction.

L'évaluation de notre entreprise subira selon un évaluateur conseil une dépréciation quasi-totale. Il nous sera impossible de faire ce virage obligatoire. D'ailleurs, M. Cookson a déclaré en assemblée d'information à St-Luc que notre entreprise serait une des entreprises les plus touchées. *de St-Laurent Énergie*

Nous vivons très mal cette insécurité. La cie St-Laurent Énergie nous parle de mesures d'harmonisation très légères. Nous leur proposons d'assumer ce nouveau risque relié à l'impact de leur projet, ce qu'il refuse.

Nous sommes disposés à une médiation.

Espérant recevoir une écoute attentive à notre demande d'équité.

Raymonde L. Garant 15 novembre 2010

Raymonde L. Garant
Ranch Massif du Sud
149 route Massif du Sud
St-Philémon
G0R 4A0

Tél. 418 469-2900 fax : 418 883-2225

e-mail : info@chevaux.com

Original par la poste

notes additionnelles
1. je désire être entendue lors de l'audience publique.
2. je désire présenter un mémoire écrit.
Merci Raymonde L. Garant

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Cabinet du ministre

16 NOV. 2010

FloraQuebeca est une association ~~non~~ ^{à but non} lucratif, vouée
à la connaissance, à la promotion et surtout à la
protection de la flore et des paysages végétaux du Québec

flora
QUEBECA

Montréal, le 11 novembre 2010-11-11

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet éolien au Massif du Sud

En tant qu'organisme visant la connaissance et la protection de la flore du Québec et de ses paysages végétaux, nous souhaitons qu'il y ait audience publique dans le cadre du projet éolien proposé pour le Massif du Sud.

Considérant que le projet affectera les habitats floristiques d'intérêts présents à cet endroit dont les sommets d'une altitude supérieure à 700 m (relativement rares au Québec), les forêts anciennes dont certaines sont des écosystèmes forestiers exceptionnels pour la région et les plantes désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui s'y trouvent.

Considérant qu'en plus des impacts sur les paysages végétaux, ce projet empièterai sur l'habitat particulier de la Grive de Bicknell et d'autres espèces fauniques en plus de réduire la qualité de l'eau disponible dans les différents bassins versants qui y puisent leur source.

Considérant que ce territoire présente un potentiel élevé pour la conservation, la sensibilisation du public à la nature et un lieu de villégiature et de tourisme de choix dans la région de Chaudière-Appalaches.

Nous demandons que les opposants et les gens qui ont à cœur la préservation de ce joyau du Québec puissent ce faire entendre lors d'audiences publiques.

Audrey Lachance

Audrey Lachance, responsable du comité Flore québécoise pour l'est du Québec

4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
CANADA, H1X 2B2
Tél : 514 872-8474
Web : www.floraquebeca.org

Buckland, le 11 novembre 2010

6211-24-023



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

RE : Projet de parc éolien Massif du Sud – Demande d'audience publique

Bonjour,

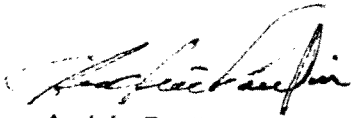
Nous sommes des résidents de la municipalité de Buckland et propriétaires d'un chalet situé sur la route 216 à Buckland, soit à proximité de la zone d'étude pour l'implantation d'un parc éolien au Massif du Sud comprenant quelques terres privées situées à proximité de notre village. Notre demande d'audience publique est motivée parce que nous craignons que ce projet menace notre qualité de vie, la quiétude de notre milieu, notre santé, la valeur résiduelle de notre propriété, nos paysages magnifiques et la biodiversité. Les impacts d'implantation de 75 éoliennes, plus particulièrement les effets sonores (infrasons) et visuels, nous semblent plus importants et négatifs que le prétend le promoteur.

Il y a également la hantise de vivre avec l'idée que tout à coup, l'un de nos voisins décide de succomber à la tentation de signer avec un promoteur quelconque pour l'installation d'une éolienne sur son terrain ! Ce serait une catastrophe... une bonne raison de faire des cauchemars, puisqu'il n'y a aucune garantie que d'autres éoliennes ne voient pas le jour à la suite de ce projet dans le parc ou aux alentours de nos résidences. Devons-nous nous contraindre à vivre avec cette incertitude ? Tout cela met un frein, vous comprendrez, à tous nos projets d'investissement. Ce projet n'a pas sa place près des lieux habités.

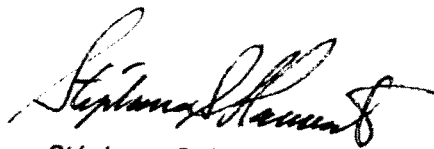
De plus, nous sommes des usagers du parc du Massif du Sud et nous pensons qu'un projet industriel de 75 éoliennes est incompatible avec la vocation récréotouristique, la conservation de la biodiversité et la quiétude du milieu naturel du parc. Nous le fréquentons et il est fréquenté aussi par de nombreux touristes justement pour son écosystème exceptionnel, la richesse de sa biodiversité, pour ses paysages magnifiques, la qualité de l'air et de l'eau, la quiétude des lieux et sa localisation à seulement 45 minutes de grands centres urbains. Nous ne sommes pas convaincus que ce projet éolien soit un levier économique et un important créateur d'emplois pour notre région, même, nous pensons qu'il entre en concurrence avec la valeur touristique des lieux, menace des emplois dépendant du tourisme, freine le développement immobilier résidentiel, des hébergements de touristes et des résidences secondaires. Il y a beaucoup plus de risques d'impacts négatifs à long terme sur l'industrie touristique suite à la perte du cadre naturel du parc du Massif du Sud.

Pour toutes ces raisons, nous demandons une audience publique à propos du projet éolien au parc du Massif du Sud et dans une perspective de développement durable nous suggérons que le projet de création d'une aire protégée tel que proposé par Nature Québec et le Réseau des Montagnes soit également considéré comme projet de développement du parc du Massif du Sud.

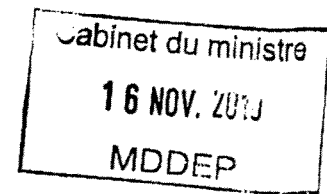
Merci de votre attention.



Andrée Poulin



Stéphane St-Laurent



Le 12 novembre 2010

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul René-Lévesque Est, 30ième étage
Québec (Québec) G1R 5 V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet éolien industriel du Massif du sud

Monsieur le Ministre,

La présente a pour but de faire une demande formelle pour qu'une audience du BAPE soit tenue dans le cadre du projet éolien du Massif du sud afin de permettre aux citoyens intéressés de se faire entendre.

Les motifs qui me motivent à faire une telle demande sont les suivants :

1. Je suis une citoyenne du Québec qui s'inquiète de la manière dont la filière énergétique se développe au Québec. Je suis aussi résidente et payeuse de taxe dans la région du Massif du sud car j'ai une résidence secondaire dans la municipalité de Buckland.
2. Le projet éolien du Massif du Sud ne respecte pas la *Loi sur le développement durable* en ce que
 - Le principe de précaution mentionné à la Loi n'est pas respecté. Les citoyens qui sont informés dans la filière éolienne, en lien avec les citoyens de l'Ontario, savent qu'il y a des études qui démontrent que l'éolien industriel peut être dommageable sur la santé et ils ont rencontré des citoyens touchés par cette industrie qui ont même dû abandonner leur maisons. Les tribunaux de l'Ontario se pencheront d'ailleurs sur la cause Hanna en janvier prochain à ce sujet.
 - Les principes les plus élémentaires de la démocratie n'ont pas été respectés dans ce dossier. Les conseils municipaux n'ont pas informé leurs citoyens, n'ont pas pris la responsabilité d'obtenir un consensus social pour implanter une industrie à lourdes conséquences pour notre milieu de vie et la valeur de notre territoire.
 - Aucune étude de coûts/bénéfices n'a été faite de manière indépendante et les citoyens en lien avec les citoyens de l'Europe et des États-Unis savent que sans subventions, bénéfices de toutes sortes et garanties de rachat d'électricité cette industrie n'est pas viable.
 - L'étude d'impact admet qu'il y a des impacts sur à peu près tous les éléments de notre Parc régional Massif du sud : des impacts sur toute la faune, sur toute la flore, sur tous nos cours d'eau. Elle prétend qu'ils sont faibles à moyen, mais le contrat qui l'unit avec le promoteur fait en sorte qu'il n'y a aucune responsabilité professionnelle en jeu dans cette étude, c'est écrit en toutes lettres dans l'étude d'impact elle-même. Ces études n'ont donc pas l'indépendance nécessaire ni les conséquences pour leur accorder foi. Les citoyens qui vivent dans ces montagnes savent que ces impacts seront en fait un

changement de vocation à notre parc régional et transformera une vocation récréotouristique en une vocation industrielle. Ce changement se fait sans l'accord de ceux qui ont travaillé à créer ce parc

- Les redevances ne sont pas un outil de développement économique et encore moins de développement durable. Il s'agit d'un montant d'argent qui est remis à quelques personnes et à quelques organismes pour faire des activités sur leur terrain. Un développement durable aurait exigé la création de mécanismes et d'institutions par lesquels les argents dépensés auraient pu être canalisés par une Institution pour servir le développement à long terme de toute une région.

-Finalement cette industrie ne réduit en rien les GES pas même en Europe. On exige le sacrifice d'un parc régional pour rien. Il y a très peu de parcs au Québec et particulièrement dans l'est du Québec. Cette industrie est contraire aux objectifs que le MDDEP s'est donné lui-même en matière de protection du territoire et d'aires protégées.


Mireille Bonin



Montréal, le 15 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels. Parmi les organisations canadiennes vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de treize sections régionales, dont une au Québec, et regroupant plus de 9 000 membres ainsi que des centaines de bénévoles. La SNAP s'est donné comme mission de protéger notre patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées tout en s'assurant de la bonne gestion des aires protégées existantes.

Le projet de Saint-Laurent Énergies Inc. consiste à aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 150 MW, puissance qui sera fournie par 75 éoliennes de 2,0 MW chacune. Situé en grande partie sur des terres publiques faisant partie du parc régional du Massif du Sud, le projet éolien se superpose à un projet de réserve de biodiversité déposé il y a plusieurs mois auprès de votre ministère par l'organisme régional RésEAU des montagnes. Cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle se concrétisera, viendra combler des lacunes majeures dans le réseau régional d'aires protégées tout en protégeant des écosystèmes très rares et d'une grande fragilité. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par le promoteur et elle nous laisse très songeurs quant aux possibilités de cohabitation avec l'aire protégée proposée.

Notre objectif n'est pas de nous opposer à la filière éolienne, un choix énergétique intelligent dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles non renouvelables et d'augmentation constante des gaz à effet de serre. En effet, l'énergie éolienne, lorsqu'elle est mise en œuvre en respectant les populations locales, l'intégrité des paysages et en minimisant les impacts sur les écosystèmes, peut être tout à fait acceptable. Ce n'est manifestement pas le cas avec le projet de Saint-Laurent Énergies inc. où le parc éolien se superpose en presque totalité avec le projet de réserve de biodiversité, rendant ce projet d'aire protégée caduc.

Le Québec a fait des bonds de géant, depuis 2002, dans la protection de son territoire et le pourcentage global d'aires protégées atteint maintenant 8,13 %. Toutefois, la région administrative de Chaudière-Appalaches n'a pratiquement fait aucun gain et son territoire protégé n'est toujours que de 2,93 %, bien en deçà de la moyenne québécoise et plus de quatre fois moins que l'objectif gouvernemental de 12 % pour 2015.

Le projet de réserve de biodiversité présenté par le RésEAU des Montagnes est une bouffée d'air frais pour la conservation régionale. Cette aire protégée accorderait une protection essentielle à l'habitat de la grive de Bicknell, une espèce menacée au niveau canadien, tout en protégeant de rares exemplaires de sapinière à oxalide, un écosystème forestier particulièrement rare. La réserve de biodiversité pourrait agir efficacement comme zone tampon autour de la réserve écologique Claude-Melançon, une aire protégée d'à peine 5,3 km² qui protège de façon intégrale, comme témoin scientifique et pour les générations futures, un exemplaire représentatif des écosystèmes de la région naturelle des Hautes-Appalaches. Finalement, la réserve de biodiversité viendrait consolider les activités récréotouristiques et écotouristiques du parc régional de Massif du Sud, un territoire dont le niveau de protection est actuellement extrêmement faible.

Parmi les effets potentiels du projet éolien sur le territoire du massif du Sud, sur la réserve écologique existante et sur le projet de réserve de biodiversité, nous pouvons mentionner :

1. **Une importante fragmentation des écosystèmes forestiers** suite à la construction de 42 km de nouveaux chemins et l'élargissement de 20 autres km. La fragmentation des écosystèmes forestiers est une des causes majeures de la dégradation des habitats et de la perte de biodiversité.
2. **Une augmentation du ruissellement**, à cause des activités de déboisement périphérique aux éoliennes et de construction de chemins, ainsi qu'une **augmentation subséquente des phénomènes d'érosion des sols**. Ces modifications hydrologiques pourraient se répercuter sur la tête de trois bassins versants et sur les frayères d'omble de fontaine.
3. **Un impact important sur l'habitat de la grive de Bicknell**, une espèce menacée à l'échelle canadienne et sur la sapinière à oxalide qui occupe les hauts sommets.

4. **Un risque non négligeable d'accident écologique tel qu'un déversement d'huile à la tête des trois bassins versants du territoire.**
5. **Une nuisance visuelle pour les nombreux visiteurs du parc régional du Massif du Sud, un exemple unique de développement écotouristique régional.**
6. **Des risques de sécurité publique liés à la formation de glace sur les pales des éoliennes, un risque élevé compte tenu des conditions géographiques et climatiques locales.**

Le promoteur n'a pas évalué de façon satisfaisante ces divers risques et impacts et beaucoup de questions restent sans réponses, des questions auxquelles il est impératif de répondre compte tenu du caractère exceptionnel et irremplaçable des écosystèmes du massif du Sud.

En raison de ces nombreuses craintes et de l'absence de réponses satisfaisantes fournies par le promoteur, nous sollicitons de votre part la tenue d'une audience publique du BAPE sur le projet de parc éolien Massif du Sud. Soyez assuré que nous participerons activement à cette audience publique car elle touche à deux aspects essentiels de la raison d'être de notre organisme : la création d'aires protégées en terres publiques et le maintien de l'intégrité écologique des aires protégées existantes. De toute évidence, ces deux aspects sont compromis par le projet éolien à l'étude.

Veillez accepter, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Patrick Nadeau
Directeur général
Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec



Cabinet du ministre
Saint-Anselme, le 15 novembre 2010
16
MDDEP

Monsieur Pierre Arcand, Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques sur le projet de parc éolien du Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Fondé il y a maintenant dix ans, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), à l'instar des 40 autres organismes de bassin versant du Québec, a pour mission de promouvoir, à l'échelle des bassins versants, la gestion intégrée de l'eau, c'est-à-dire la planification, la concertation et la conciliation des usages de l'eau, dans une perspective de développement durable.

Le CBE se sent donc particulièrement interpellé par le projet d'implantation du parc éolien au Massif du Sud localisé en majeure partie à la tête du bassin versant de la rivière Etchemin, dont l'implantation, et par la suite, l'exploitation nécessiteront des travaux majeurs dont la construction de routes, l'installation de traverses de cours d'eau, la mise à nue de surfaces forestières. Tous ces travaux auront des répercussions sur le régime hydrique des cours d'eau, sur l'ensemble de la biodiversité aquatique et particulièrement, sur l'habitat du poisson notamment celui de l'omble de fontaine qui se situe en allopatrie dans cette zone située en tête du bassin versant de l'Etchemin.

À la lecture des documents constituant l'étude d'impacts de ce projet et à la suite des échanges que le CBE a eu avec le promoteur, nous croyons que certaines de nos préoccupations méritent d'être approfondies dans le cadre d'audiences publiques pour en évaluer les impacts afin de mieux comprendre les mesures d'atténuation identifiées et éventuellement de proposer des alternatives. Les principaux éléments qui nous interpellent sont :

- l'hydrologie (modification de l'écoulement des eaux de surface et le phénomène de ruissellement et sédimentation);
- l'habitat du poisson, particulièrement l'Omble de fontaine et les zones d'allopatrie; et la libre circulation des poissons;

.../2



- la qualité physico-chimique des eaux de surface;
- les écosystèmes et la biodiversité (milieux humides, espèces à statut précaire);
- le suivi environnemental du projet pendant les phases d'implantation et d'exploitation.

Nous vous demandons par la présente la tenue d'audiences publiques sur le projet d'implantation du parc éolien du Massif du Sud dans le but de finaliser ce processus global de gestion intégrée par cet échange final avec les organismes et personnes interpellés par ce projet

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos cordiales salutations.

François Duchesneau
Président

Cabinet du ministre

16 NOV. 2010

MDDEP

Québec, le 12 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de parc éolien du Massif du Sud, demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Étant un citoyen originaire de Québec, c'est en 2005 que nous avons pris la décision ma famille et moi de venir s'installer définitivement en Chaudière-Appalaches afin de pouvoir y vivre en harmonie avec une nature encore intacte que l'on retrouve dans cette si belle région. Étant de grands amateurs de la nature, c'est particulièrement à la découverte du parc du Massif du Sud en 2006 que nous avons réalisés à ce moment à quel point nous avons toute une richesse naturelle à portée de la main. Juste le fait de pouvoir profiter 365 jours par année de ce joyau qu'est le Massif du Sud par la pratique du ski, de la raquette, de l'ornithologie, de la marche en forêt, etc... À chaque fois que nous y allons, nous nous considérons chanceux et privilégiés d'avoir une telle nature encore si bien conservée dans notre cours...

En 2009, quel déception et surtout quelle aberration d'apprendre qu'un méga-projet éolien est en cours afin de procéder à l'installation de 75 de ces « moulins à vents » sur les hauts sommets du Massif du Sud!!! Mais pourquoi vouloir détruire un si bel écosystème? C'est l'état de choc; Animaux (très forte densité d'originaux vivant dans le parc), poissons, cours d'eau (plusieurs dizaines de petits ruisseaux d'eau froide et propre alimentant trois rivières d'importance dont l'Etchemin, du Sud et Daaquam), multitude d'espèces d'oiseaux typiques aux habitats que l'on retrouve au sommet dont la très rare Grive de Bicknell, espèce jugée « vulnérable » depuis 2009), une flore authentique et unique au Massif du Sud, etc... Mais pourquoi???

Présentement ma famille et moi avons beaucoup d'inquiétudes face à la réalisation d'un tel projet, donc en subséquent, je demande formellement **qu'une audience publique soit tenue** afin d'y obtenir informations et surtout explications à la réalisation d'un tel projet qui apparaît à nos yeux comme étant si « démesuré », qu'il pourrait éventuellement devenir fatal pour l'ensemble de cet environnement si fragile qu'est le Massif du Sud.

Merci.

**Robin Gingras**

276

CR3.18

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Cabinet du ministre

17 NOV, 2010

MDDEP

12 novembre 2010,

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'une audience publique du BAPE pour le projet
d'éoliennes au massif du sud**

Monsieur le ministre,

Nous sommes propriétaires d'un chalet qui est situé au 1500 rang Saint-Louis à Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland où nous passons de 40 à 80 jours par an avec nos deux jeunes enfants. C'est un endroit magnifique en pleine forêt où nous jouissons d'une quiétude extraordinaire. Il y a environ 3 mois, nous avons appris l'existence d'un projet de parc éolien dans la région du parc du Massif du Sud. Après avoir effectué quelques recherches, la rumeur s'est vue confirmée : un projet de 75 éoliennes de 2 mégawatts chacune dont 8 à Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland. Plus encore, les 8 éoliennes de Buckland (désignées A1 à A8) semblent situées dans la petite route de rang (désignée Rang Sainte-Perpétue) qui mène à notre chalet. Si on regarde les cartes fournies par le promoteur, l'éolienne A1 semble être prévue à environ 500 mètres du chalet. L'éolienne A2, à environ 700 mètres, la A3 à 1000 mètres et la A4 à 1500 mètres. De notre point de vue, ce regroupement d'éoliennes est trop proche du chalet et comporte trop d'impacts pour notre famille, particulièrement visuels et sonores.

Étant originaire de Rivière-au-Renard en Gaspésie et ma conjointe de Murdochville, nous croyons comprendre assez bien ce qu'un tel projet implique, étant donné que des projets similaires ont été implantés dans nos régions natales. J'ai personnellement constaté la hauteur de telle tour d'éolienne pour être allé à la base de l'une d'elle. Je crois que l'aspect visuel de telles éoliennes hautes de 126 mètres (+ de 400 pieds) à proximité de notre site de villégiature serait un véritable désastre. Plus encore, étant donné le nombre d'installations à proximité, je suis en droit de me questionner sur les impacts sonores. Est-ce que le bruit agréable de la nature sera remplacé par un bruit sourd de turbine et/ou un *woum woum* constant de pale et/ou par des infrasons dangereux ? Si on regarde le schéma de répartition du bruit tel que prévu par les études d'impacts environnementaux (voir en pièce jointe), le chalet est situé dans la zone limite de 40 décibels, directement à

la frontière de 45 décibels. Qui accepterait de vivre dans un tel environnement sonore ? Et si les prévisions dites prudentes étaient dans l'erreur et que finalement plus de bruit se ferait entendre, que ferait la compagnie Saint-Laurent énergie pour se conformer à la norme de bruit minimal? Finalement, en tant que chercheur de profession, je me permets de me questionner sur le manque d'étude à ce sujet et les effets du bruit sur la santé (physique et psychologique). La prudence et la sagesse devraient, à mon avis, guider les décisions du BAPE dans ce domaine. Ainsi, au minimum, je crois que les éoliennes A1 et A2 (et même A3) devraient être choisies afin d'être déplacées aux cinq sites alternatifs prévus par la compagnie Saint-Laurent énergie. Notre chalet n'est pas alimenté par l'électricité et l'été nous devons dormir les fenêtres ouvertes. Mes enfants sont très sensibles au bruit. Moi et ma conjointe sommes terrifiés par ce scénario et par ce qui pourrait nous arriver.

La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse s'est doté d'un règlement régissant l'arrivée de cette ferme éolienne et d'un cadre régissant que les éoliennes aient une distance minimale de 1500 mètres de toute habitation. J'ai remarqué que Mme Nicole Bilodeau, présentement à l'emploi de Saint-Laurent énergie comme agente de liaison, avait voté en faveur de ce règlement. Elle siégeait alors comme conseillère municipale. J'aimerais que madame Bilodeau nous expose son point de vue face à la distance des éoliennes d'une habitation. Je crois que cette distance est tout à fait raisonnable et prudente.

Également, quand nous avons acheté notre site qui voisine le parc régional du Massif du Sud, bien avant le projet d'éoliennes, c'était pour faire connaître à nos enfants la beauté de la nature telle que nous l'avons connue nous aussi étant jeunes. L'arrivée d'un tel site industriel, voisin de chez nous, compromet cet objectif fondamental.

De plus, notre chalet est alimenté par l'eau provenant de la montagne où est projetée l'implantation des éoliennes A1 et A2. Quel sera l'effet de l'installation de ces éoliennes, sur la qualité de l'eau qui alimente également notre lac artificiel peuplé de truites mouchetées? Est-ce que l'érosion des sols pourrait devenir un problème ? Les déversements de produits pétroliers nous préoccupent également. Devrons-nous faire analyser notre eau ? Que fera la compagnie si jamais notre eau serait affectée par le projet d'éolienne ?

Un autre point qui n'est pas clair est l'impact de l'augmentation de la circulation liée à la construction/entretien du parc éolien. Est-ce que la sécurité de nos enfants pourrait être compromise par une augmentation de la circulation de poids lourds et fardiens reliée à l'implantation et à l'entretien des équipements éoliens ?

Est-ce que les activités de dynamitage pourraient causer des problèmes de sécurité (son élevé, débris, etc.) sur la sécurité de notre famille? Comment en serons nous avertis ?

Je crois également que la valeur marchande de notre investissement qu'est notre site de villégiature sera grandement affectée compte tenu de la trop grande proximité des éoliennes. Quel est l'opinion du promoteur à ce sujet et quelle étude crédible pourrait-on citer ici puisque aucune n'a été faite pour le marché immobilier du Québec.

éoliennes. Quel est l'opinion du promoteur à ce sujet et quelle étude crédible pourrait-on citer ici puisque aucune n'a été faite pour le marché immobilier du Québec.

Contrairement à d'autres territoires de l'immensité surfacique du Québec, le secteur du parc régional du Massif du Sud est l'hôte d'activités récréatives et de villégiature en toute harmonie avec la préservation des écosystèmes déjà planifiée de ce secteur exceptionnel. Le déploiement de la filière éolienne au Québec date d'à peine 6 ans avec l'implantation en 2004 de deux parcs à Murdochville, où la fourniture d'énergie reposait d'entente gré à gré avec Hydro-Québec. De tous les projets soumis à une évaluation environnementale, un parc éolien représente certainement un des projets où la surface de terres couverte est grande, où les impacts sur le paysage sont les plus marquants, où les lourdes activités d'implantation et de démantèlement sont presque incommensurables et où les dimensions des infrastructures dont les pales qui ont une activité mécanique quasi constante sont d'ordre titanesque. Suite à seulement ces quelques éléments précédemment mentionnés, j'ai toujours plusieurs questionnements à l'égard de l'encadrement de l'implantation d'un parc éolien au travers des responsabilités législatives des parties municipales et ministérielles. Je constate que, même si le parc du Massif du sud est reconnu comme un parc, aucun barème ne semble exister pour encadrer la venue d'un projet industriel. À mon sens, le mot parc, dans ce contexte, n'a pas de valeur de conservation et que finalement, les décideurs peuvent bien faire ce qu'ils veulent grâce à un décret. Nous croyons que cette région mérite d'être conservée comme tel, compte tenu de sa richesse exceptionnelle. Pensons au futur et aux prochaines générations.

Je demande donc la tenue d'audience publique du BAPE pour les raisons citées plus haut, mais également pour les préoccupations suivantes face au projet :

- Quel est l'impact d'un tel projet sur la multitude d'espèces d'oiseaux migrateurs et les chauves-souris de notre région? L'émission Découverte diffusée en octobre 2008 présentait un reportage inquiétant sur le manque d'informations scientifiques des éoliennes face à la faune chiroptère. Selon plusieurs auteurs, les chauves-souris sont particulièrement affectées par les éoliennes à cause du barotraumatisme et la prudence est de mise dans le choix du site d'implantation (1,2). Deux espèces de chauves-souris (chauve-souris rousse et chauve-souris argentée) répertoriées sur la zone d'étude du projet figurent sur la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables.
- Lorsque je parle du projet avec les gens de la région, j'ai pu constater diverses opinions, mais ce que je remarque le plus est la méconnaissance des gens sur le projet. J'ai grandement l'impression que le projet a été décidé entre le promoteur et les élus.
- Étant moi même chercheur dans le domaine de la santé et de la sécurité civile, je me demande quels sont les impacts sur la santé des populations qui doivent subir l'arrivée d'éoliennes dans leur région. À cet effet, je vous cite un extrait du rapport de 2006 de l'académie de médecine de la France (3):

Leur catalogue est difficile à établir, car les études exhaustives cliniques dépourvues de tout biais méthodologique sont rares dans la littérature scientifique.

Le bruit est la doléance la plus fréquente. Il est décrit comme lancinant, préoccupant, perpétuellement surprenant parce qu'il est irrégulier en intensité, mais comporte aussi des sonorités grinçantes et incongrues; qui détournent l'attention ou perturbent le repos. La survenue inopinée la nuit de ces bruits perturbe le sommeil, réveillant brusquement le sujet dès que le vent se lève, ou l'empêchant de se rendormir.

Les éoliennes ont été rendues responsables d'autres troubles ressentis par les personnes habitant dans leur proximité. Ils sont moins précis, moins bien décrits et consistent en manifestations subjectives (céphalées, fatigues, sensations d'ébriété passagères, nausées) parfois objectives (vomissements, insomnies, palpitations).

Signalons que les mouvements de l'ombre des pales en rotation ont été rendus responsables de distractions susceptibles d'entraîner des d'accidents de voiture, voire d'épilepsie.

Une étude suédoise récente conclue que des sons faibles et modérés de turbine d'éoliennes pourraient avoir des impacts sur la santé et que d'autres études sont nécessaires (4).

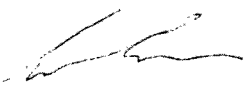
Il a été démontré que le stress relié au bruit a un effet psychologique important sur l'humeur et peut avoir des conséquences de santé à long terme (5).

Il y a également des effets stroboscopiques causés par les pales dans le soleil. Cet aspect est jugé comme mineur par le promoteur, mais n'est pas appuyé par des études valides pour maintenir cette allégation.

- J'ai posé plusieurs questions au promoteur en autre en matière de paysage, de distance de sécurité, de circulation, de morale dans la sélection d'un territoire pour un parc. Cependant, bien que le promoteur ait formulé des réponses à certaines de mes préoccupations, je n'ai pas eu de réponses qui me permettent de comprendre les choix et les décisions du promoteur. De plus, j'aimerais avoir la chance dans le respect des règles d'audiences publiques, d'échanger avec les représentants et les experts municipaux et ministériels devant un commissaire impartiale.

En terminant, notez bien que nous ne sommes pas contre l'énergie verte et contre la vertu. Ce type de projet est important pour l'avenir de notre planète. Par contre, un tel projet mérite réflexion afin de réduire au maximum les impacts connus sur les populations. D'autres sites de moindre impact et possédant les mêmes gisements de vent, telle la région du nord du Québec, devrait être étudiée en premier. Il y a des incertitudes sérieuses de santé publique face au projet éolien, particulièrement face aux aspects psychologiques et sonores des populations impliquées et je crois que la prudence devrait guider les décisions importantes qui vont être prises face à ce projet, car les impacts potentiels seront présents pour longtemps, minimum 20 ans. Je tiens aussi à vous assurer que nous sommes des alliés du MDDEP dans la défense des différentes dimensions du développement durable en mesurant bien les aspects économique, social et environnemental.

En espérant que vous considèrerez notre requête, veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Christian Laflamme B.Sc. Microbiologie; M.Sc. Médecine; Ph.D. Microbiologie
Stéphanie Collin *Stéphanie Collin*
Marianne Laflamme
Alexis Laflamme

Références :

1. Impact des éoliennes sur les chauves-souris. Revue de littérature. 2006. Fabienne Côté - Direction de la recherche sur la faune Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 18 pages.
2. E. F. Baerwald, G. H. D'Amours, B. J. Klug and R.M.R. Barclay. 2008. Curr Biol 18: R695-R696.
3. Académie Nationale de Médecine de la France. 2006. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme.
(http://www.academie-mdecine.fr/sites/thematiques/EOLIENNES/chouard_rapp_14mars_2006.htm)
4. E. Pederson et K. P. Waye. 2008. Wind turbines-low level noise sources interfering with restoration ? Environ Res Lett 3: 1-5.
5. H Staat.s 2003. Guest Editors' introduction: restorative environments *J. Environ. Psychol.* 23 : 103-107.

17 NOV. 2010

MDDEP

Le 13 novembre 2010

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques
Projet éolien industriel dans le Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

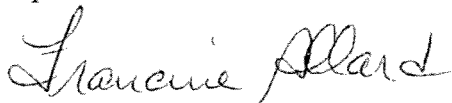
Par la présente, je fais la demande pour la tenue d'audiences publiques sur le projet éolien industriel du Massif du Sud.

Depuis plus de 25 ans, ma famille et moi pratiquons des activités récréatives telles le ski de fond, la raquette, la marche et l'observation sur le territoire du Massif du Sud. Je suis également payeur de taxes à St-Luc de Bellechasse. Ce territoire est pour nous un lieu de ressourcement, de paix, de contact avec la nature. C'est le lieu où nous nous retirons du bruit et de la frénésie de la ville, le lieu où nous souhaitons nous établir à la retraite.

Le Massif du Sud est accessible, à une heure de route, à plus d'un million de personnes. On y rencontre des villégiateurs, des touristes, des groupes de randonneurs, des familles, qui se déplacent au Massif du Sud pour y pratiquer leurs activités, pour s'y ressourcer. Ce territoire est fréquenté par des milliers de personnes provenant non seulement des alentours mais de partout.

Je demande la tenue d'audiences publiques parce que le Massif du Sud est un territoire exceptionnel et que, entre autres, les évaluations faites par le promoteur du projet éolien, St-Laurent Énergies inc. ne tiennent pas compte des effets réels et cumulatifs de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur ce territoire, tant au point de vue acceptabilité sociale, environnemental qu'économique.

De plus, ce territoire est la principale source d'alimentation en eau d'une qualité exceptionnelle de trois des plus importants bassins versants de la région. La sauvegarde de ce patrimoine naturel québécois est incontournable et ne peut pas être passée sous silence dans le débat actuel.



Francine Allard

Cabinet du ministre

17 Nov. 2010

MDDEP

Le 13 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques
Projet éolien industriel dans le Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Je suis originaire du rang 12 de St-Luc de Bellechasse où mes parents se sont installés lors de la colonisation, vers la fin des années 1930, début 1940 et j'ai passé mon enfance au cœur des montagnes du Massif du Sud.

Depuis plusieurs années, j'ai acquis des terrains forestiers dans le but de protéger l'intégrité et la diversité de ce milieu par un aménagement forestier écosystémique pour y développer l'écotourisme.

Étant titulaire d'un baccalauréat en sciences naturelles, au cours de ma carrière, j'ai voyagé dans tout le Canada, acquérant une expérience diversifiée et une vision globale. Ainsi, je suis à même de constater que le projet éolien industriel présenté par St-Laurent Énergie est incompatible avec le développement durable de la région et produit une énergie à un coût trop élevé, considérant que ce sont des surplus destinés à être vendus à perte sur le marché nord américain.

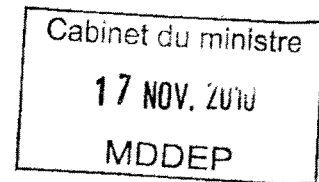
En plus de détruire le potentiel de développement de la principale ressource de la région, le tourisme, ce projet enlève la principale richesse de ceux qui y habitent, c'est-à-dire leur qualité de vie.

Je demande donc la tenue d'audiences publiques sur le projet éolien industriel dans le Massif du Sud.



Germain Chabot

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs



Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.

Espérant monsieur le ministre que votre gouvernement aura la sagesse de relocaliser ce projet industriel n'ayant pas sa place au Massif du Sud.

Salutation distinguées

Signé ce 14 ième jour de novembre 2010 à St-Luc de Bellechasse

Suzie Audet

Gilles Trottier

Suzie Audet
Gilles Trottier

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Le 14 novembre 2010

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

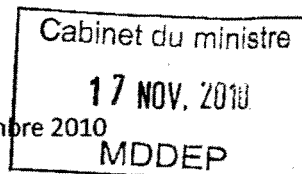
Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.
- Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, nous vous demandons de confier un mandat élargie au BAPE afin d'évaluer une alternative, soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du massif sud

Espérant que vous acquiescerez à cette demande

Veuillez agréer l'expression de mes cordiales salutations,

Real St-Laurent



Le 14 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

**Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.**

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.
- Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, nous vous demandons de confier un mandat élargi au BAPE afin d'évaluer une alternative, soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du massif sud

Espérant que vous acquiescerez à cette demande

Veuillez agréer l'expression de mes cordiales salutations,

MICHELLE PARÉ

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Micheline Paré".

17 NOV. 2010

MDDEP

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.

Espérant monsieur le ministre que votre gouvernement aura la sagesse de relocaliser ce projet industriel n'ayant pas sa place au Massif du Sud.

Salutation distinguées

Signé ce 14 ième jour de novembre 2010 à St-Luc de Bellechasse

JEAN HEBERT

Johanne Hébert
Johanne Hébert

17 NOV. 2010

MDDEP

Le 14 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

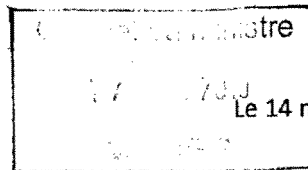
Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.
- Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, nous vous demandons de confier un mandat élargie au BAPE afin d'évaluer une alternative, soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du massif sud

Espérant que vous acquiescerez à cette demande

Veuillez agréer l'expression de mes cordiales salutations,

JEAN-PIERRE CHABOT,
Jean Pierre Chabot



Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

**Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.**

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

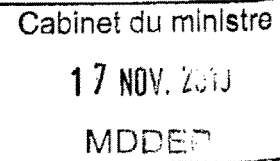
Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclu de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.
- Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, nous vous demandons de confier un mandat élargie au BAPE afin d'évaluer une alternative, soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du massif sud

Espérant que vous acquiescerez à cette demande

Veuillez agréer l'expression de mes cordiales salutations,

Marie Saint-Laurent



Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.

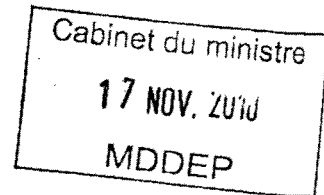
Espérant monsieur le ministre que votre gouvernement aura la sagesse de relocaliser ce projet industriel n'ayant pas sa place au Massif du Sud.

Salutation distinguées

Signé ce 14 ième jour de novembre 2010 à St-Luc de Bellechasse

PIERRE CHABOT.

Pierre Chabot



Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclu de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.

Espérant monsieur le ministre que votre gouvernement aura la sagesse de relocaliser ce projet industriel n'ayant pas sa place au Massif du Sud.

Salutation distinguées

Signé ce 14 ième jour de novembre 2010 à St-Luc de Bellechasse

PELLETIER GILLES

A handwritten signature in cursive script that reads "Gilles Pelletier".

Cabinet du ministre

Projet de parc éolien Massif du Sud

17 NOV. 2010

6211-24-023

MDDEP

Le 14 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministre du Développement durable
De L'Environnement et des Parcs

Objet: Demande d'audience du BAPE sur le projet éolien au Massif du sud.

Monsieur le Ministre,

Par la présente je formule une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies prévu sur le territoire de Chaudière-Appalaches, plus précisément dans le secteur Massif du sud.

Les principaux motifs de cette demande sont les suivants:

- *Ce projet ne rencontre pas les critères de développement durable du Gouvernement du Québec.
- *Ce projet éolien démesuré pour ce territoire, affecterait de manière irréversible les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables (morcellement du territoire).
- *Le territoire du Massif du sud constitue la source des principales rivières (Rivière du Sud, Etchemin et Daaquam) et des tributaires (Rivière Blanche, Rivière à Boeuf,....) constituant le réseau des eaux, de qualité requise, pour le maintien et le développement de la faune aquatique et en particulier la truite mouchetée. Ce projet aurait des impacts majeurs par l'implantations d'infrastructures en topographie accidentée et sensible à de telles perturbations.
- *Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel réduisant le potentiel récréotouristique et affecterait le paysage de ce territoire et milieu naturel unique.
- *Ce projet aurait des impacts sur la qualité de vie, la valeur des propriétés et la santé des résidents.
- *Ce projet enlèverait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre ses objectifs de créations d'aires protégées actuellement sous-représentées en Chaudière-Appalaches.
- *Ce projet a été initié en absence de transparence dans un climat d'arrogance et de mépris envers les citoyens qui ne sont pas d'accord et en particuliers ceux qui sont propriétaires ou résident à proximité du territoire concerné.

Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, je vous demande de confier un mandat élargi au BAPE afin d'évaluer une alternative; soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du Massif du sud.

Espérant que vous acquiescerez à cette demande

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marcel Chabot Ingénieur forestier

Propriétaire et producteur forestier
Saint-Luc-de-Bellechasse



Montréal, le 12 novembre 2010

Cabinet du ministre Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Sujet : Demande d'audience publique pour le projet éolien Massif du Sud

Je demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer en profondeur le projet en titre.

Je suis native de Saint-Magloire de Bellechasse. Depuis plus de 20 ans, ma famille et moi profitons de la station de ski tous les weekends d'hiver et régulièrement l'été. De plus, je suis propriétaire d'un terrain dans le parc régional du Massif du Sud pour la construction éventuelle d'une résidence permanente touchée par ce projet.

Je suis très inquiète des impacts environnementaux que ce projet industriel fera dans le Massif du Sud.

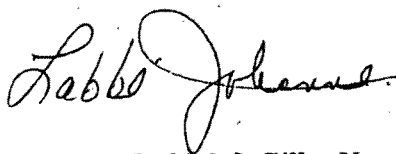
Nous avons la chance d'avoir près de chez nous le Massif du Sud que nous utilisons pour toutes sortes d'activités récréatives telles que la marche, vélo, raquette, ski, camping, chasse, vtt, ski-doo, observation d'oiseau, photo etc. Nous avons un joyau de la nature dont plus d'un million de citoyens peuvent découvrir et utiliser tout au long de l'année et là nous risquons de le faire détruire par un méga projet éolien.

Loin d'être contre l'énergie éolienne, mais je considère que ce projet aura des impacts majeurs et irréversibles sur la faune et la flore du Massif du Sud. C'est un site si exceptionnel qu'il mériterait une protection contre tout développement industriel qui pourrait détruire cette nature si fragile.

Le Québec a besoin d'augmenter les réserves de biodiversité et les aires protégées et notre région n'a aucunement atteint les objectifs que vous vous êtes fixés. Il vous faut évaluer tous les impacts environnementaux que ce projet aura sur le réseau hydrique, faunique et sur la flore. C'est un endroit privilégié pour le récréo-touristique et un parc industriel de 75 éoliennes fera mourir le tourisme dans la région.

Les audiences publiques permettront aux gens de s'informer, de s'exprimer et de vous démontrer leurs craintes face à ce projet.

La sauvegarde de ce site exceptionnel est à mon avis essentielle pour que les générations futures aient elles aussi la chance d'en bénéficier.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Labbé Johanne".

Johanne Labbé & Gilles Neault

Cabinet du ministre

17 NOV. 2010

MDDEP

Le 15 novembre 2010

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique projet éolien Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Par la présente je demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer le projet susmentionné.

Je suis résident de Saint-Luc-de-Bellechasse dont une partie importante de son territoire est située dans ce milieu naturel exceptionnel qu'est le Parc du Massif du Sud.

Je suis préoccupé à la fois par le projet de développement d'un parc industriel éolien sur ce territoire et par la volonté de contribuer à la création d'espaces naturelles protégés afin de contribuer à la conservation de la biodiversité de ce territoire naturel.

En effet, à l'heure où les ressources de la nature de notre petite planète sont constamment sollicitées afin de satisfaire les besoins toujours grandissant des humains et du développement économique, je crois qu'il est de notre devoir à nous tous élus décideurs citoyens de contribuer à la conservation d'espace protégé dédié à la protection de la biodiversité.

Je dis oui au développement économique, oui à l'énergie éolienne mais n'importe où et n'importe comment.

Chaque jour nous apporte son lot de mauvaise nouvelles face à l'intervention humaine sur son milieu. Des milliers d'espèces animales et végétales disparaissent chaque année sur la planète.

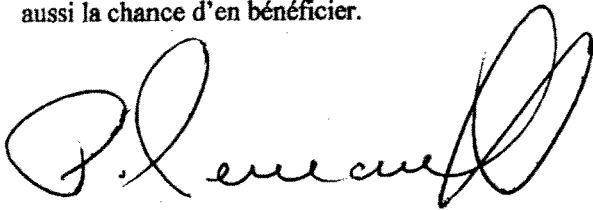
Je crois qu'il faut désormais envisager les projets de développement en priorisant la protection des écosystèmes naturels, Les générations futures nous en seront d'autant plus reconnaissantes.

Des millions de dollar ont été investis depuis des dizaines d'années afin de faire du Parc du Massif du Sud un endroit naturel accueillant pour le tourisme, la chasse, la pêche et la conservation.

Le projet de développement d'un parc éoliens de 75 éoliennes de 1.5 à 2 mégawatts, d'une hauteur de 150 mètres, requérant la création d'au-delà de 45 km de nouveaux chemin de 20 mètres d'emprise, sur la crêtes des montagnes, situées sur la zone de condensation des nuages, risque de modifier le paysage naturel de ce territoire de manière irréversible.

Le Québec a besoin d'augmenter les réserves de biodiversité et les aires protégées et notre région n'a aucunement atteint les objectifs que vous vous êtes fixés. Les audiences publiques permettront aux gens de s'informer, de s'exprimer et de vous démontrer leurs craintes face à ce projet.

La sauvegarde de ce site exceptionnel est à mon avis essentielle pour que les générations futures aient eux aussi la chance d'en bénéficier.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Perreault', with a large, stylized flourish at the end.

M. Patrice Perreault



276

CR3.32

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Cabinet du ministre

18 NOV. 2010

MDDEP

Québec, le 12 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc , sur les terres publiques du Massif du Sud

Monsieur le Ministre,

C'est à titre de président du Réseau des montagnes que je formule la présente demande d'audiences publiques auprès du BAPE concernant le projet cité en exergue et ceci en regard des motifs suivants.

CONSIDÉRANT QUE les aires protégées représentent 1,9 % de la région Chaudière-Appalaches, que le territoire public du Massif du Sud offre une opportunité incomparable pour créer une réserve de biodiversité, qu'une proposition a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que cette proposition a reçu l'appui de nombreux groupes d'intérêts, et que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc, éliminerait définitivement cette opportunité.

CONSIDÉRANT QUE ce territoire d'une biodiversité exceptionnelle abrite une vingtaine d'espèces jugées vulnérables à l'échelle régionale, représente un des principaux habitats pour la Grive de Bicknell à l'échelle provinciale et que l'identification de l'habitat essentiel pour le maintien de cette espèce sur ce territoire n'est pas complétée; que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc, va atteindre de façon importante et irréversible cette biodiversité, qu'il s'avère ainsi nécessaire d'appliquer les principes de précaution et de préservation de la biodiversité de la Loi sur le développement durable.

CONSIDÉRANT QUE ce territoire renferme une forte concentration de sapinière à oxalide qui n'est présente que dans les hautes altitudes (plus de 700 mètres) des Appalaches dans le sud du Québec, que ces milieux rares jouent un rôle essentiel au maintien des écosystèmes en aval des bassins versants qui s'y alimentent, que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. va fragmenter et drainer ces milieux sensibles et contribuer à leur disparition, ne respecte pas la capacité de support des écosystèmes et qu'aucune mesure de mitigation ne peut permettre de prévenir ces impacts.

CONSIDÉRANT QUE ce territoire est la principale source d'alimentation en eau d'une qualité exceptionnelle de trois des plus importants bassins versants de la région, soit Etchemin, Du Sud et Daaquam et que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. va modifier de façon significative le régime d'écoulement des tributaires qui alimentent ces rivières.

CONSIDÉRANT QUE ce territoire supporte déjà plus de 120 000 jours d'activités récréatives par an et est reconnu comme un des deux principaux potentiels touristiques de la région dus à ses attraits naturels, qu'il représente à l'échelle régionale le principal attrait pour le développement d'une industrie durable axée sur le récréotourisme, favorisant l'accès au savoir, l'éducation et la sensibilisation du public à la conservation du milieu naturel, que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. va altérer de façon irréversible le potentiel d'attraction de ce territoire.

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. va porter atteinte à la santé et qualité de vie des résidents et usagers du territoire et que ces personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration de son projet de développement éolien, Saint-Laurent Énergies inc a manqué de transparence, en ratifiant des ententes avec les conseils municipaux locaux sans processus réel de consultation, de participation et d'engagement envers les citoyens du Québec et des groupes qui les représentent.

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. sur ce territoire public est incompatible avec la protection du patrimoine naturel et culturel de ce milieu et que ce projet ne répond à aucun des principes de développement durable de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec.

Pour ces motifs notamment, le RésEAU des montagnes demande la tenue d'audiences publiques concernant la réalisation du projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies inc. sur les terres publiques du Massif du Sud et que la possibilité d'y créer une aire protégée conformément à la proposition déposée à votre Ministère par le RésEAU des montagnes et Nature Québec soit analysée à sa juste valeur comme alternative de développement durable et en regard de vos responsabilités et engagements dans ce domaine.


Alain Chabot
Président RésEAU des Montagnes

Le 10 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience pour le projet d'éoliennes au massif du Sud

Monsieur le Ministre,

Nature Québec présente une demande formelle d'audience pour le projet d'implantation d'éoliennes dans le parc régional du Massif-du-Sud. Au cours des dernières années, Nature Québec a exprimé à plusieurs reprises son désir d'implantation d'une aire protégée sur le territoire du parc régional du Massif-du-Sud, constituant ainsi une alternative au projet d'éoliennes. Nature Québec désire faire valoir cette option lors de séances formelles d'audiences du BAPE.

Le parc régional du Massif-du-Sud constitue le cinquième plus important ensemble montagneux du Québec : 20 sommets, dont 2 de plus de 900 m d'altitude. Ce dénivelé permet une succession de types de peuplements forestiers, dont des sapinières à oxalide, peuplements rares au Québec et qu'on ne retrouve en altitude que sur certains sommets des Appalaches. Quant aux vallées, elles abritent des forêts exceptionnelles dont certaines sont considérées comme anciennes.

La faune et la flore présentes sur le territoire sont elles-aussi exceptionnelles : plus de 43 espèces de mammifères, 131 espèces d'oiseaux et une douzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles. La Grive de Bicknell en constitue l'élément emblématique. Cette espèce est désignée vulnérable au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Au niveau fédéral, le COSEPAC a fait la recommandation d'élever son statut de protection à « espèce menacée » en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Les sapinières matures présentes sur les sommets constituent un habitat idéal pour la Grive de Bicknell : le massif du Sud est donc l'une des plus importantes zones de concentration de l'espèce. Parmi les autres éléments fauniques exceptionnels, notons la présence d'une des dernières populations de tétras du Canada au sud du Saint-Laurent, une grande variété d'oiseaux de proie, dont le Hibou grand-duc et le Hibou moyen-duc, des parulines, dont la Paruline à collier et la

tél. : (418) 648-2104

télec. : (418) 648-0991

www.naturequebec.org

conservons@naturequebec.org

Paruline à poitrine baie, le Pic à dos noir, le Moucherolle à ventre jaune, le Bruant fauve, ainsi que deux campagnols rares : le Campagnol-lemming de Cooper et le Campagnol des rochers.

Le parc régional du Massif-du-Sud représente aussi de belles opportunités pour le récréotourisme. Ce milieu est en effet convoité par les villégiateurs et la population, qui y pratiquent des activités variées : ski alpin, quad (VTT), motoneige, vélo de montagne, chasse, pêche, piégeage, marche, équitation, cueillette, ornithologie, etc.

La création d'une aire protégée au massif du Sud nous apparaît incontournable. En Chaudière-Appalaches, seulement 1,9 % de la région est protégée, alors que l'objectif de votre ministère est d'atteindre 12 % d'aires protégées. Il n'existe aucun autre territoire public en Chaudière-Appalaches qui offre une telle possibilité de création d'une aire protégée sur une superficie de près de 100 km². L'importante contribution de ce territoire est d'ailleurs reconnue par l'initiative *Deux pays, Une forêt*, laquelle a pour objectif de favoriser la conservation de l'écorégion des Appalaches. De plus, localement, le regroupement des détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier a identifié le massif du Sud comme forêt à haute valeur de conservation (HFVC) dans le cadre d'un processus de certification forestière FSC actuellement en cours.

Tous ces éléments créent l'exigence que soit analysée avec objectivité l'alternative au projet d'éoliennes que constitue la création d'une aire protégée, ce que Nature Québec propose depuis plusieurs années. Cet examen devra se faire dans le cadre d'une séance d'audience du BAPE, dont nous demandons la tenue.

En espérant que vous acquiescerez à notre demande, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Charles-Antoine Drolet
Vice-président

276**CR3.34**

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Ouyart
675 boul. René Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Fax : 418 643 4143

Sujet : demande d'audience publique
Titre du Projet : Parc éolien du Massif du Sud

À l'attention du Ministre du Développement Durable

Motifs de la demande :

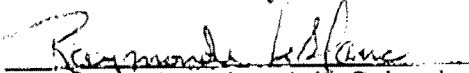
Nous sommes les gardiens de la nature pour les générations futures.

Nous n'avons pas été consultés. Nous regroupons de nombreux membres des régions de Lévis-Bellechoue et Eichemir.

Plusieurs membres de notre communauté entretiennent dans ces terres publiques des activités de prélèvement en respect avec la mère Terre.

Les travaux envisagés pour 75 éoliennes laissent prévoir une perturbation importante dans les us et coutumes de nos membres.

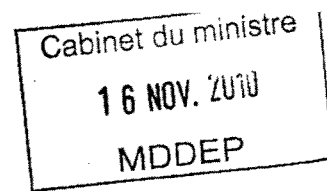
Respectueusement, ce quinze novembre 2010.


La Communauté Autochtone Métis Orakuan inc
Raymonde LeBlanc, chef
Secrétariat : 176 rue St-Georges
St Lazare
G0R 3J0

Tél. 418 983-0164

Original par la poste

Monsieur Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage



Objet: Demande d'audience publique
Projet parc éolien Massif du Sud

Demande d'audience publique en ce qui concerne les points spécifiques et non répondu par le promoteur d'effectuer une analyse des infrasons (et non du bruit)

Lors d'une rencontre avec le promoteur, Steeve Lapointe, président d'Artson Québec a posé une question au promoteur de Saint-Laurent Énergie concernant l'évaluation de l'impact de la courbe des fréquences d'une éolienne?

M Cookson avait alors indiqué que l'information était à suivre....en prenant soin de noter les coordonnées de M Lapointe. Cette information n'a jamais suivi et d'autre part, le document d'étude d'impact déposé par le promoteur n'en fait pas mention non plus.

La question est donc avons nous mesuré la courbe des fréquences (longueur d'onde) relative au développement d'un projet d'implantation de 75 éoliennes en territoire (montagneux, voir rocheux,).

Avons nous suffisamment d'information OBJECTIVE, pour certifier que les facteurs de conductibilités sont nul et que les infrasons ne causeront impacts ou préjudices à la santé des êtres vivants qui environnent ce territoire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Steeve Lapointe".

Steeve Lapointe

St Philémon, le 8 novembre 2010

Cabinet du ministre
Ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique du BAPE

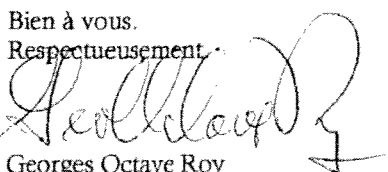
Par la présente, je demande une audience publique du BAPE sur le projet éolien de St Laurent énergies dans le parc régional du Massif du sud.

Les motifs de ma demande sont inspirés de mon mémoire d'opposition à un tel projet, lequel est joint à la présente. En résumé, les motifs sont :

- Le parc régional du Massif du sud est un site exceptionnel qui doit être protégée, notamment en raison de sa faune et des eaux pures de ses rivières et St Laurent énergies n'a pas pu clairement démontré qu'un projet de 75 éoliennes ne détruira à jamais la biodiversité de ce parc;
- Ce parc doit donc être protégé dans un contexte d'un développement durable alors qu'un projet de production énergétique comporte des risques considérables et des conséquences insuffisamment cernées;
- Les élus locaux ont manqué à leur devoir d'informer adéquatement la population, sans consultation et encore moins de concertation; ils ont complètement bafoué le guide des élus en matière d'énergie éolienne et d'acceptabilité sociale;
- La représentativité de ces élus est donc à écarter par manque de transparence et l'incohérence des décisions en terme de développement durable.
- Ils n'ont pas su bien géré une saine acceptabilité sociale ce qui était l'essentiel de leur mandat.

Mon intérêt dans ce dossier est que moi et mon épouse avons un chalet à moins de 2 kilomètres du parc régional du Massif du sud depuis près de 30 ans. Ce parc est une fierté pour nous. De plus, à ma retraite, j'ai acquis une terre de près de 100 acres encore plus près des limites du parc; la rivière du Pin aux eaux encore très pures, traverse nos terres sur toute la longueur. Nous y résidons en permanence depuis plus de 4 ans et nous voulons conserver ce magnifique territoire, pour nous et nos enfants, dans son intégralité naturelle et sans turbulence pour notre qualité de vie. Et nous voulons nous assurer la pérennité des eaux pures de la rivière du Pin qui nous est si chère ainsi que nos magnifiques paysages de montagnes.

Bien à vous.
Respectueusement,


Georges Octave Rov

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Cabinet du ministre

17 NOV. 2010

MDDEP

Objet : Demande d'audience publique sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Monsieur le Ministre,

Nous formulons par la présente une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent
Énergies au Massif du Sud.

Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques uns :

- Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le Gouvernement du Québec.
- Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruirait de façon permanente (irréversible) les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.
- Le territoire du Massif du Sud constitue la source des Rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre doit être exclus de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.
- Le projet Éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité pour votre gouvernement d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous représenté en Chaudière-Appalaches.
- Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.
- Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés sans tenir compte des effets sur la santé des résidents.
- Ce projet éolien morcellerait le territoire mettant en péril la faune qui y habite.
- Ce projet s'est développé et continu de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela particulièrement à St-Luc de Bellechasse.

Espérant monsieur le ministre que votre gouvernement aura la sagesse de relocaliser ce projet industriel n'ayant pas sa place au Massif du Sud.

Salutation distinguées

Signé ce 14 ième jour de novembre 2010 à St-Luc de Bellechasse

RICHARD LAROSE

